



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations complémentaires de l'enseignement public

Question écrite n° 39334

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude manifestée par plusieurs organisations complémentaires de l'école publique, dont en particulier l'association Jeunesse au Plein Air, au sujet des budgets alloués aux mouvements éducatifs complémentaires de l'école. Reconnus d'utilité publique, ces mouvements qui agissent en partenariat avec les familles de parents d'élèves et développent une politique globale des temps de vie de l'enfance, redoutent une diminution de leurs budgets susceptible de nuire à leur mission auprès des jeunes. Aussi, au moment où de nouveaux contrats ARVEJ (Amenagement dans Rythmes de Vie des Enfants et des Jeunes) sont mis en place dans plusieurs villes du département de la Dordogne (Bergerac, Sigoules, Sarlat), la disparition de certains postes menace l'existence d'une réelle politique de l'enfance. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de maintenir le budget dévolu à ces associations afin qu'elles puissent poursuivre leur mission auprès des jeunes dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre en début d'année devant le Conseil national de la vie associative (CNVA), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé une vaste concertation avec les plus importantes des associations periscolaires afin de rédiger des conventions triennales d'objectifs et de moyens, répondant par là à l'une de leurs principales demandes. Dès octobre 1995, les associations ont été saisies d'une demande d'évaluation portant sur leurs actions et leurs perspectives. Sur la base des documents qu'elles ont fournis, des réunions aussi bien bilatérales que multilatérales se sont tenues. Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'aide apportée par ce département ministériel à ces organisations, l'accent a été mis sur le soutien éducatif aux publics en difficulté (développement de l'accompagnement scolaire dans les quartiers difficiles, scolarisation des enfants handicapés), les actions d'apprentissage de la citoyenneté et d'éducation et de formation à l'environnement et des activités liées aux pratiques culturelles et artistiques. Malgré un contexte budgétaire particulièrement rigoureux, les moyens financiers et humains consacrés à l'ensemble des associations seront maintenus. Si, au sein de cette enveloppe, certaines réallocations interviennent entre les différentes associations, elles résultent de l'évaluation faite en concertation avec les partenaires des actions menées sur le terrain. Elles sont l'expression concrète des orientations données par l'Éducation nationale à l'activité des associations complémentaires qu'elle finance. C'est pourquoi les associations concernées nous ont d'ores et déjà fait part de leur accord sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. de Saint-Sernin Frédéric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39334

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2811

Réponse publiée le : 17 juin 1996, page 3264